



“Chers membres,

Comme lors de chaque Assemblée Générale annuelle, j’ai l’honneur et le plaisir de vous présenter mon rapport moral sur l’exercice écoulé (2020) mais aussi sur les quatre années qui viennent de s’écouler.

Il est un fait certain que cette année 2020 n’a pas été une année favorable à l’évolution de activités en général. Si certaines commissions nationales n’ont pas pu s’épanouir du fait des obligations sanitaires qui ont parsemées notre année, a contrario l’activité de la commission juridique nationale a eu une courbe croissante motivée, peut-être, par le fait que tout licencié avait plus de temps à consacrer à la bonne marche juridique de son club ou à solutionner des problèmes relationnels.

En effet, s’il n’est pas possible de rejoindre la « grande bleue », il est possible par-contre de s’interroger sur l’intérêt de certains articles des statuts, sur son système électoral, et sur les compétences de chacun. Le fait d’arriver dans une période électorale, qu’elle soit au niveau départementale, régionale ou nationale a perturbé profondément la routine des questions juridiques liées à l’ensemble de nos activités. Ce fut bien souvent un travail personnel plutôt qu’un travail d’équipe, car de vérifier, conseiller sur l’option électorale, et établir des statuts et règlements intérieurs n’intéressent pas forcément tous nos membres.

Globalement on peut avoir des regrets en ce qui concerne le manque de sollicitation sur des points juridiques nationaux ou internationaux pour lesquels les membres auraient pu s’investir, ne serait-ce que dans le conseil, plutôt que d’avoir des actions bien souvent répétitives qui peuvent être du ressort des commissions juridiques régionales...ou à la limite départementales.

Je pense qu'il ne faut pas oublier que nous pratiquons une activité sportive, que les mots « être sportif » ont leur signification et que pour la grande majorité d'entre nous, il s'agit bien d'une activité bénévole, de loisir et de plaisir, ce qui n'est pas toujours ressenti.

Par rapport au but statutaire et aux objectifs fixés en début d'exercice, la commission dans son ensemble a répondu aux nombreuses interrogations qui lui sont faites dans des domaines variés. Parfois ces interrogations ont une approche bien lointaine de nos statuts mais il m'a toujours semblé bon y répondre à partir du moment où je pouvais leur apporter une aide.

Lors des réunions, il est parfois difficile de déboucher sur un consensus car c'est l'interprétation des textes qui permet de pouvoir donner plusieurs solutions ou aperçues aux différents problèmes qui sont posées, que ce soit dans le domaine du Code du Sport, de la réglementation fédérale ou tout simplement du Code Civil. Je regrette que ma proposition faite au Comité Directeur, de permettre aux Comités (Départementaux ou Régionaux) de stipuler dans leurs règlements intérieurs au chapitre des élections, de pouvoir faire le choix entre deux possibilités, soit de permettre à un licencié de quelque endroit qu'il soit de pouvoir se présenter dans le Comité de son choix ou l'obliger d'être adhérent d'un Club du Comité dans lequel il fait acte de candidature, n'ait pas été retenu. Je n'ai pas été suivi par notre Président, mais peut être qu'un jour les choses iront dans un sens nouveau et à mon goût mieux adapté, ce qui permettrait d'éviter des litiges de plus en plus croissant, et ce serait en outre s'aligner sur des élections entrant dans le cadre du service public.

J'ai demandé que les Présidents des Comités soient informés sur le fait qu'ils ont l'obligation, en ce qui concerne essentiellement les comités régionaux, de mettre en place un conseil disciplinaire afin de résoudre les problèmes relationnels de plus en plus fréquents sans avoir à solliciter directement le conseil disciplinaire fédéral ou tout simplement les tribunaux. Une information a paru, dans notre revue fédérale, souhaitons qu'elle soit bien lue...et appliquée.

J'étais présent à des manifestations concernant la mise en place de nouvelles structures de plongées de l'intérieur, et également à des stages de formation, essentiellement liés à la technique et à l'apnée.

Je remercie les membres de ma commission qui m'ont aidé dans les réponses à présenter aux interrogateurs en matière juridique. On se sent moins seul quand c'est un groupe qui marche dans le même sens.

Surement que des idées nouvelles germeront afin d'élargir le rayon de compétences de la Commission Nationale Juridique et pouvoir lui offrir la possibilité d'être présente dans les décisions qui seraient prises par notre Fédération au niveau national.

Je vous remercie de votre attention et je vais faire avec vous le bilan de cette dernière année 2020.

Antoine MERLE

Président de la CNJ

RAPPORT DES ACTIVITES

2020

Les activités, bien que perturbées par les circonstances actuelles liées au COVID 19, ne se sont pas réduites durant l'exercice 2020. Le bilan quantitatif est le suivant :

- 17 interrogations classiques, communiquées aux membres de la commission pour apporter des réponses adaptées.
- 12 interrogations particulières concernant la tenue des AG en présence du Coronavirus. Les réponses données étaient plutôt sous forme d'aides et choix d'organisations. Questions assez répétitives dans l'ensemble.
- 6 contrôles de statuts des Comités Départementaux et Régionaux. Contrôles essentiellement liés aux obligations qu'ont les Comités d'avoir le « feu vert » de la Fédération pour être modifiés
- 2 interrogations portant sur des problèmes qui ne pouvaient être communiqués aux membres de la commission pour des raisons liés au secret professionnel ou à la confidentialité.
- 1 Etude d'un projet environnemental concernant les filets abandonnés en mer ou accrochés au fond de la mer (roches, épaves)

Comme il a été dit dans mon rapport non seulement basé sur l'année écoulée mais aussi sur la dernière Olympiade, les mésententes de toutes sortes sont de plus en plus fréquentes. La fédération, à l'avenir devrait se sensibiliser sur l'obligations qu'ont les Comités Régionaux de mettre en place des Conseils Disciplinaires et inciter les Comités Départementaux à en faire de même surtout ceux qui comportent de nombreux clubs. Bien souvent les antagonistes confondent Commission Juridique Nationale et Conseil Disciplinaire, et en arrivent même à penser que notre Commission est Juge dans tous leurs différents.

Antoine MERLE



Antoine MERLE
Président de la CNJ